

MINSPOL - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sciences politiques vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences politiques ;
- un accès direct au master en sciences politiques.

MINSPOL - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des sciences politiques, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct au master en sciences politiques, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en sciences politiques.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- 1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les sciences politiques, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences politiques.
- 2. S'approprier et maitriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique aux sciences politiques, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences politiques.
- 3. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique aux sciences politiques avec rigueur.
- 4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique des sciences politiques, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
- 5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences économiques

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maitrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL

UCLouvain - Université catholique de Louvain

MINSPOL - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en histoire [Réforme 2024] [prog-2024-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2024-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2024-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2024-hori1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2024-comu1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2024-musi1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2024-reli1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2024-sbim1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2024-soca1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2024-droi1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2024-clas1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [Réforme 2024] [prog-2024-edph1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2024-farm1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2024-ecge1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les étudiants inscrits à un programme de bachelier sont admis à la formation, pour autant que leur cursus principal le permette.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Programmes accessibles	Conditions d'accès		
Master en sciences politiques (orientation générale ou orientation relations internationales) Master en administration publique	Accès direct avec la mineure à condition d'avoir suivi les cours de méthodologie : • LPOLS1235 Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales (2 crédits) • et LPOLS1221 Analyse des données quantitatives (4 crédits) ou LCOPS1212 Collecte et analyse des données qualitatives (4 crédits)		

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure Dénomination Faculté SSH/ESPO/SESP

Bureau du premier cycle (SESP)

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de commun40 0 1 241.745 222.0 0 -1 0 7.64400005 Tm [(Faculté de8 233.401 cm BT /

https://uclouvain.be/espo-mineures.html

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

• Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

• Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux derniers bloc annuel de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de coursau bloc annuel précédent au moyen du formulaire de requête.

· Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).